

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la Documentation Catholique du 15 mai 1955)



Vol. XXXI — No 32

Ottawa, 16 septembre 1955

**LE SEUL
MOYEN**

Faites-nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans

LE TRAVAIL

Au Congrès de la C.T.C.C.

La fusion organique non nécessaire à la promotion ouvrière

L'inscription des délégués au Congrès



L'inscription des délégués a commencé samedi matin, à 10 h., jusqu'à 11 h. du soir, pour se poursuivre le dimanche après-midi; quelques retardataires se sont enregistrés lundi matin; on voit ici, M. Claude Barbe remettant à un délégué les documents officiels qui lui serviront au congrès.

L'unité d'action peut rendre les mêmes services aux travailleurs tout en gardant l'indépendance du mouvement ouvrier canadien et le respect des caractéristiques propres à chaque groupe. Le congrès nomme un comité de neuf membres pour étudier la question dans le sens de la résolution dont nous donnons le texte.

Le congrès de la CTCC s'est déclaré favorable à l'unité ouvrière complète au Canada pourvu que le mouvement ouvrier canadien reste indépendant et que chacun des groupes qui le composent garde ses caractéristiques propres.

Après un dur débat d'une journée, le congrès s'est finalement rallié au texte d'une résolution dont nous donnons le texte intégral plus bas et il a formé un comité de neuf membres chargé de faire une étude approfondie de cette question en gardant à l'esprit le texte de cette résolution.

(Suite à la page 7)

"La Voix des Manuels" s'élève contre le "travail dominical"

"La Voix des Manuels", organe de la Fraternité canadienne des Employés municipaux de Montréal, vient de publier dans son édition mensuelle de septembre, un article blâmant les papeteries canadiennes de vouloir implanter le travail du dimanche dans cette industrie et demandant à "l'élément syndical représentant les ouvriers des diverses industries de la pulpe, de réaliser des négociations sachant respecter l'ordre établi par Dieu".

Mentionnons en passant que la Fraternité canadienne des Employés municipaux qui groupe quelque 4,500 employés manuels de la cité de Montréal est un organisme affilié au Conseil du Travail de Montréal (CCT-COI).

Voici le texte intégral de cet éditorial:

Il est pour le moins étonnant que dans la catholique province de Québec, la question soulevée par les industries de la pulpe et du papier, LE TRAVAIL DU DIMANCHE, n'ait pas donné lieu à toute une polémique dans les journaux supposément très bien classés...

La question a d'autant plus d'importance que les employés concernés sont des Canadiens français qui ont été élevés et éduqués dans un milieu catholique, soit à Shawinigan et Grand-Mère.

L'arrêt de travail déclenché durant les négociations avait pour principe de faire respecter la tradition bien ancrée de la suspension du travail illégale le dimanche dans les moulins à papier. L'exemple entraîne, et l'influence réfaste des procédés d'exploitation employés, dans les autres provinces, par ces mêmes compagnies créent un précédent dans l'histoire de ces compagnies. On croyait implanter au Québec les mêmes règlements qui sévissent chez des individus aux croyances neutres.

L'industrie ne fait pas le pays et la mentalité d'une contrée, d'un groupe de travailleurs repose sur ses traditions, ses principes de foi. Et, la loi du travail comme celle du repos dominical ne sera pas amendée pour la simple raison que de telles compagnies ont réussi à imposer leurs vues dans les autres provinces canadiennes, Ontario, Colombie-Britannique, aux Maritimes et aux Etats-Unis. La partie syndicale, au cours des négociations, maintient, à juste titre, qu'on ne saurait imposer le retour au travail avec acceptation de travail continu (7 jours par semaine) pour le simple motif d'une plus forte réclame de la production.

Il reste que la loi du repos dominical n'est pas d'institution tout à fait récente: elle remonte aux jours de la création: "le septième jour, Dieu se reposa". Cette loi divine et naturelle qui a été, dès le 28 février 1907, adoptée par le Parlement de la province est connue sous le titre: "Loi de l'observance du dimanche" (loi 7, Edouard VII, chapitre 42) et n'a jamais été abrogée. Au chapitre 3, il est fait mention: "Il est défendu, le dimanche, dans le but de lucre, sauf néanmoins le cas de nécessité ou d'urgence, d'exécuter aucune oeuvre industrielle."

Chacun sait que le travail dominical n'a jamais enrichi ses adeptes. Le mépris de cette double défense, divine et humaine, entraîne inévitablement un châtement immensément plus grand que le profit qu'on y croyait réaliser.

Puisse l'élément syndical représentant les ouvriers des diverses industries de la pulpe, réaliser des négociations qui sachent faire respecter l'ordre établi par Dieu, des conditions de travail équitables pour nos confrères aux prises avec une grève qui menace l'équilibre moral, social et économique de tant d'ouvriers québécois.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. FA. 3694

LA SEMAINE



Le rapport du président général, M. Gérard Picard, a été minutieusement scruté par un comité composé des syndiqués suivants: MM. Yvon Boisvert, président du Conseil central de Shawinigan; Yvan Legault, vice-président du Conseil central de Montréal; Adrien Plourde, président de la Fédération de la Métallurgie; Oscar Fournier, secrétaire de la Fédération de la Pulpe et du Papier; M. l'abbé P.-E. Bolté, aumônier général adjoint de la C.T.C.C.; Adalbert April, président de la Fédération de la Chaussure.

Augmentation des effectifs de la CTCC

Dans son rapport au congrès, le Secrétaire général de la C.T.C.C., a souligné le fait que les effectifs de la C.T.C.C. ont augmenté au cours de l'année confédérale du 1er juin 1954 au 31 mai 1955.

Il faut noter que 12 fédérations affiliées à la C.T.C.C. ont connu des gains syndicaux en 1954-1955 pendant que trois fédérations connaissaient une diminution de leurs effectifs.

La baisse des effectifs s'est produite dans les secteurs du bas façonné, dans la métallurgie et le vêtement.

Par ailleurs, des augmentations sensibles ont été notées dans la Fédération de la Pulpe et du Papier dans celle des Services et dans le Commerce.

Au cours de l'année confédérale, 13 syndicats ont été affiliés à la C.T.C.C., dont 11 par le truchement de leur fédération et 2 directement à la C.T.C.C.

Par ailleurs, la réorganisation de 7 syndicats du Bâtiment dans la région d'Ottawa en un seul syndicat et la fusion de huit syndicats de la Boîte de Carton de Montréal en un seul syndicat affilié à la Fédération de l'Imprimerie, forme un grand total de 415 syndicats affiliés à la C.T.C.C.

PLUS DE \$22,000 POUR VOUS À L'ÂGE DE 65 ANS

L'UN DES PLANS DE POLICE LES PLUS PRÉVOYANTS qu'on ait jamais conçus pour un usage avisé des épargnes est soumis à votre étude par la COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE SUN LIFE DU CANADA, l'une des plus importantes compagnies du genre dans le monde. En vertu de ce plan de police, des versements réguliers d'épargne peuvent assurer, à l'âge de 65 ans, une somme unique de plus de \$22,000, plus les dividendes accumulés...

OU UN REVENU DE \$150

PAR MOIS, LA VIE DURANT

selon votre choix.

Si vous mourez avant 65 ans, alors un montant d'au moins \$15,000 devient immédiatement payable à votre famille ou à vos ayants droit. Ce plan peut aussi être adapté au montant des épargnes régulières que vous pouvez vous permettre, en modifiant les montants payables.

Pour obtenir tous les détails, sans obligation, vous n'avez qu'à mettre à la poste le coupon ci-dessous.

La Compagnie d'Assurance-Vie Sun Life du Canada
218, immeuble Sun Life, Montréal, Qué.

Sans m'engager d'aucune façon, j'aimerais mieux connaître votre plan de Revenu spécial.

NOM

ADRESSE

Date de naissance

Les montants donnés plus haut s'appliquent aux hommes. Un plan semblable est également offert aux femmes.

DANS LE MOUVEMENT



Voici les membres du comité du rapport du Bureau confédéral qui ont étudié le rapport de M. Jean Marchand. De gauche à droite, on remarque MM. Bruno Beau-doin de Drummondville; Marcel Pépin de la Fédération de la Métallurgie; M. l'abbé Marcel Lafontaine; M. William Léger, président de la Fédération du Bâtiment et Georges Dionne du Syndicat de l'amiante de Thetford Mines.

UNE ANNEE CONFEDERALE FRUCTUEUSE ET BIEN REMPLIE

Le rapport présenté par le secrétaire général, Jean Marchand, touche les principales questions abordées par le Bureau Confédéral en 1954-55.

Nombreuses interventions auprès des gouvernements et des organismes d'Etat - Un combat constant pour l'amélioration des travailleurs.

Le rapport présenté lundi matin aux congressistes de la C.T.C.C. à Québec, par le secrétaire général M. Jean Marchand, indique nettement les préoccupations de la C.T.C.C. et de ses corps affiliés pour l'amélioration du sort des travailleurs en particulier et de tous les citoyens en général.

En résumé, ce rapport de 110 pages, qui contient aussi les rapports des services de la C.T.C.C. et des Comités du Bureau Confédéral, retrace les interventions de la C.T.C.C. auprès des gouvernements ou de leurs organismes; il fait état des nombreux conflits auxquels ont été mêlés la C.T.C.C. et ses corps affiliés et enfin, il donne un aperçu des décisions prises par le Bureau Confédéral dans l'intérêt des syndiqués en particulier et des travailleurs en général, et finalement, par l'intermédiaire des comités et services de la C.

T.C.C.C., il fait état des nombreuses réalisations obtenues et des leçons à tirer de toutes ces expériences.

La C.T.C.C. et les gouvernements

La C.T.C.C., comme représentante de 100,000 travailleurs, se devait de formuler les revendications de ces derniers aux dirigeants du pays, de la province et des municipalités. A trois reprises, des représentations officielles de la C.T.C.C. ont rencontré les représentants du gouvernement d'Ottawa. L'automne dernier, elle présentait un mémoire général dans lequel elle demandait des réformes à la Loi de l'Assurance-Chômage, au Code Criminel et la déductibilité de l'impôt provincial. Ces demandes ont été écoutées favorablement par Ottawa qui a acquiescé partiellement.

De plus la C.T.C.C. a présenté un mémoire sur la cabotage en exposant les problèmes de nos chantiers maritimes et des industries connexes en regard de l'expansion de notre marine marchande.

Enfin, la C.T.C.C. présentait en mai dernier, un volumineux

mémoire sur les amendements à apporter à la Loi de l'Assurance-Chômage. Le mémoire présenté aux autorités provinciales portait surtout sur le problème du logement.

Nombreux conflits

Dans son rapport, M. Marchand a aussi fait un bref résumé des nombreux conflits auxquels ont été mêlés la C.T.C.C. ainsi que les corps affiliés.

"Contrairement à l'année 1953-54, l'année confédérale qui vient de s'écouler, a dit M. Marchand, a connu plusieurs grèves. Les conditions économiques générales, le climat social, et le conservatisme patronal sont à l'origine de la plupart de ces conflits."

M. Marchand, en commentant chacun de ces conflits, souligne que des règlements avantageux ont été obtenus à chaque occasion, mentionnant les règlements favorables dans l'industrie du prelat, celui de la Penman's, la grève de McMasterville, et les grèves dans l'industrie du vêtement à Montréal.

D'autres conflits qui auraient pu être graves ont été réglés après quelques heures de grèves ou sous la pression des forces économiques syndicales au cours des négociations post-arbitrales.

Les recommandations de la CTCC ne sont pas inutiles

"Les recommandations que vous soumettez chaque année au gouvernement fédéral ne sont pas inutiles et bien qu'on ne donne pas suite immédiatement à toutes vos revendications, celles-ci font néanmoins l'objet d'une étude approfondie."

C'est en ces termes que s'exprimait dimanche après-midi dernier, l'hon. Milton F. Gregg, lors de l'ouverture du Congrès de la C.T.C.C., à Québec.

Le Ministre du Travail en a profité pour rappeler les diverses améliorations apportées à la législation ouvrière, à la législation sociale au cours de la dernière session fédérale. Il a précisé le fait que c'est à la demande du mouvement ouvrier, principalement de la C.T.C.C. que le gouvernement fédéral a majoré le taux des prestations d'assurance-chômage et prolongé la période minimum et maximum de prestations.

Il a en outre souligné que les mémoires de la C.T.C.C., sur le problème du chômage et sur le cabotage étaient bien documentés.

UN ORGANISME PERMANENT

M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., qui a remercié M. Gregg, a rappelé la demande de la C.T.C.C. pour la formation d'une Commission où seraient représentés les travailleurs, les patrons et le gouvernement en vue d'étudier les problèmes économiques et faire des recommandations au gouvernement. M. Marchand a indiqué que la création de la Commission royale d'enquête actuelle est un bon pas dans la direction envisagée par la C.T.C.C., mais il a ajouté que cette commission devrait avoir un caractère permanent et représentatif.

"Votre présence ici ne signifie pas que vous partagez toutes nos vues mais elle indique clairement l'esprit de collaboration qui vous anime, a-t-il conclu."

Ne perdez pas votre identité, déclare le sous-ministre du Travail

Appelé à dire quelques mots aux congressistes lors de la séance d'ouverture, dimanche dernier, le sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, a demandé à la CTCC de conserver son identité et d'éviter de s'intégrer totalement à un autre mouvement ouvrier.

M. Tremblay a toutefois précisé qu'il parlait en son nom personnel et à titre de

membre fondateur de la CTCC, il y a 34 ans.

M. Tremblay a aussi parlé des délais dans la procédure d'arbitrage. Il a prétendu que ces délais ne proviennent pas des déficiences de la loi, mais bien de la faiblesse des hommes: ce sont les arbitres qui sont nommés par les représentants patronaux et syndicaux qui sont la plupart du temps responsables des nombreux délais.

Refus des papeteries

Dans le papier, la lutte se poursuit toujours. Les syndicats des divers moulins de la région Saguenay-Lac St-Jean tiennent des assemblées au cours desquelles les travailleurs étudient en commun leurs problèmes et entendent les comptes rendus des négociations en cours.

Malheureusement, les progrès des négociations sont lents et insensibles. Les compagnies s'en tiennent toujours à leur attitude première qui est un non catégorique aux principales demandes des travailleurs. Les compagnies Price Brothers et Consolidated Paper semblent décidées de persister dans leur refus sur toutes les questions essentielles. Ainsi, Price Brothers refuse toujours la retenue syndicale, l'arbitrage des griefs avec sentence exécutoire, etc., et Consolidated

Paper ne veut pas modifier la rédaction de la dernière convention collective pour reconnaître l'ancienneté de ses employés et permettre l'arbitrage des griefs d'une façon vraiment efficace.

Inutile de dire que les syndicats ne céderont pas un pouce de terrain sur la question du travail du dimanche. Non seulement ils s'opposent à toute production de papier le dimanche, mais ils veulent également la diminution du travail de réparation ce jour-là. Les réparations le dimanche dans les moulins à papier de la région sont devenues un vrai problème. Nombre de travailleurs doivent se rendre à l'usine ce jour-là pour faire des réparations qui sont plus ou moins de la réparation et qui s'apparentent étrangement à un travail de préparation de la production.



Les amendements proposés à la constitution de la CTCC ont aussi reçu une étude attentive. Mlle Prince de la Fédération du Vêtement; MM. Adélaïde Couture, président de la Fédération des Services; Daniel Lessard, secrétaire de la Fédération de l'Industrie Minière et Evangéliste Moreau, président de la Fédération du Bas Façonné et Circulaire ainsi que M. Roger Mathier, président du Conseil Central de Montréal qui était absent au moment de cette photo, ont fait l'étude de ce rapport.

Le rapport présenté par le directeur du journal LE TRAVAIL, M. Gérard Pelletier, a fait aussi l'objet d'une étude attentive par un comité composé des personnes suivantes : M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC; M. Jacques Archambault, aviseur technique de la Fédération des Services; Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier; Raymond Parent, organisateur de la Fédération de la Métallurgie et Théo Trudel, du Syndicat de l'amiante de Thetford Mines.

Etude des structures de la CTCC au cours de l'année

Le Congrès de la C.T.C.C. n'a pas voulu se prononcer sur le principe des réformes de structures recommandées par le Bureau Confédéral dont nous donnons l'essentiel plus bas.

Le Congrès a demandé à l'exécutif de la C.T.C.C. et au Bureau confédéral d'étudier la réorganisation des services de la C.T.C.C. au cours de l'année en indiquant les modifications à faire dans les structures du mouvement et dans les constitutions des divers organismes.

Tous les corps affiliés, syndicats, conseils de métiers, conseils centraux et fédérations, devront fournir sur requête tous les renseignements requis par le Bureau confédéral, y compris leurs états financiers.

Deux mois avant le prochain congrès de la C.T.C.C., le Bureau confédéral devra convoquer une

plénière qui discutera le projet et il fera une recommandation au prochain congrès.

Voici un résumé du projet de réformes de structures que le présent congrès a mis de côté pour plus amples études au cours de l'année.

C'est la Confédération qui organiserait et maintiendrait les services suivants:

- Service d'organisation
- Service d'éducation
- Service juridique (contentieux)
- Service de recherches
- Le Travail, organe officiel de la C.....
- Bureau d'orientation politique
- Bureau de relations extérieures
- Bureau de relations intersyndicales.

La C..... organiserait aussi et maintiendrait des bureaux régionaux et locaux en vue notamment d'assurer des services en matière d'organisation, de négociations collectives, de conciliation, d'arbitrage, de grèves et d'application des conventions collectives et de la législation.

Ces régions, à l'intérieur de la juridiction territoriale actuelle de la C..... seraient constituées comme suit:

- Région de Montréal;
- Région de Québec;
- Région du Saguenay;
- Région de la Mauricie;
- Région des Cantons de l'Est;
- Région de la Rive Sud;
- Région du Bas du Fleuve;
- Région de Joliette — Nord de Montréal Hull-Ottawa."

LES JURIDICTIONS

"Les syndicats affiliés, au nombre de trois au moins, peuvent former, avec l'assentiment du Bureau confédéral de la C....., des fédérations et des conseils.

"Les juridictions professionnelles et territoriales des fédérations et des syndicats non fédérés, de même que les juridictions territoriales et les buts des con-

seils centraux sont déterminés par le Bureau confédéral de la C....., conformément aux dispositions des présents Statuts.

"Les fédérations s'occupent de problèmes professionnels et établissent en accord avec le comité de stratégie de la C....., la politique à suivre dans les négociations collectives. Tout conflit entre une fédération et le comité de stratégie est réglé définitivement par le Bureau confédéral de la C.....

"Les conseils centraux ont juridiction en matière d'éducation, d'orientation politique, de coopération, et s'occupent des questions municipales et scolaires dans les limites de leurs juridictions. Ils poursuivent leurs buts en coopération avec les services généraux de la C....., dans les domaines où tels services existent. Ils doivent collaborer, en particulier, avec les directeurs régionaux au recrutement, à l'organisation et à la propagande syndicale et faire les recommandations qu'ils jugent opportunes sur ces sujets."

LE PERSONNEL

"Les directeurs régionaux sont nommés et destinés par le Bureau confédéral sur recommandation de l'exécutif de la C....., après avoir pris l'avis des conseils centraux de la région. Il y aura un directeur régional pour chaque région.

"Les permanents syndicaux des bureaux sont sommés et destitués par l'Exécutif de la C....., après avoir pris l'avis des conseils centraux de la région. Les permanents syndicaux des bureaux locaux sont nommés et destitués par l'Exécutif de la C....., après avoir pris l'avis des organisations de l'endroit où le bureau local est établi.

"Rien, dans les dispositions qui précèdent, n'empêche des syndicats ou des conseils de métiers de retenir les services d'agents d'affaires pour des services spéciaux; et rien n'empêche une organisation affiliée de retenir, en qualité de permanents syndicaux, les services d'officiers régulièrement élus."

CETTE MERVEILLEUSE SÉRÉNITÉ D'ESPRIT...

peut être acquise par le
TRAVAIL et l'ÉCONOMIE



LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

IL Y A UNE SUCCURSALE DANS VOTRE VOISINAGE

Fidélité de la CTCC à la doctrine de l'Eglise

"En priant l'Archevêque de Québec de célébrer la sainte messe pour vous ce matin, et d'ouvrir cette première séance d'études de votre congrès, vous avez exprimé une fois de plus votre fidélité à la doctrine de l'Eglise et votre soumission à l'autorité du successeur des apôtres."

C'est par ces mots que Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, commençait son allocution devant les congressistes de la C.T.C.C., dimanche après-midi dernier.

Son Excellence Mgr Roy en a profité pour exprimer que la lumière de l'Evangile doit éclairer en dehors de l'église et de la sacristie et qu'elle doit diriger toutes les activités de l'homme y compris les activités économiques.

"La doctrine de l'Eglise, a ajouté Mgr Roy, n'est pas un fardeau, mais une lumière qui vous fera découvrir une route sûre et plus directe à travers le terrain

difficile que vous devez traverser."

Mgr Roy a ajouté que l'Eglise n'a pas à s'occuper de l'exécution des directives qu'elle donne; "elle vous charge de les mettre en exécution en tenant compte de toutes les exigences des techniques, des personnes et des institutions qui sont à votre disposition. Son Excellence a ajouté que l'Eglise reconnaît la responsabilité des travailleurs syndiqués, qu'elle les considère comme ses collaborateurs et qu'elle a confiance en eux.

Au début de son allocution, Mgr Roy a lu un message de Sa Sainteté Pie XII accordant sa bénédiction aux congressistes.

Les employés municipaux veulent moins de délais et plus de rétroactivité

Deux résolutions présentées par la Fédération des Employés des corporations municipales et scolaires retiendront sans doute l'attention des délégués qui ne manqueront pas de les endosser.

Il s'agit d'abord d'une résolution demandant au gouvernement provincial d'amender la Loi concernant les corporations municipales et scolaires afin de fixer un délai pour le prononcé des sentences arbitrales.

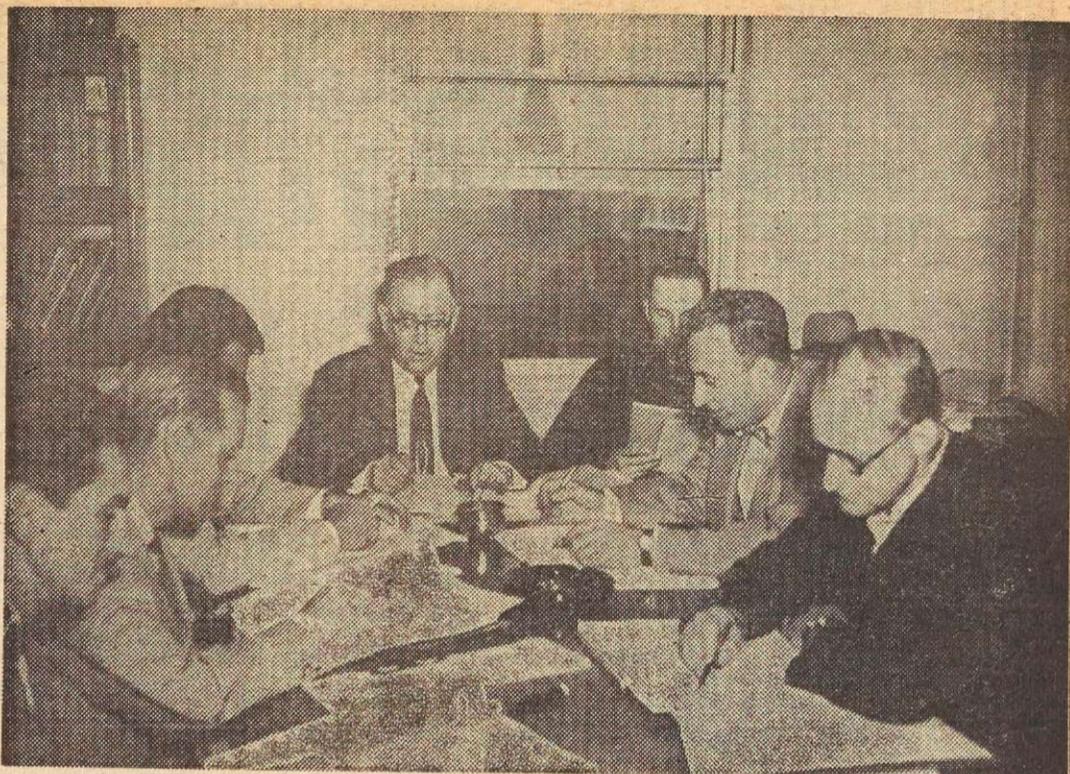
La Fédération demande que ce délai soit de trois mois à compter de la première séance d'enquête.

Le comité des résolutions qui a étudié cette requête en recommande l'adoption par le congrès.

D'autre part, une résolution visant à compléter la première se lit comme suit: "Que le gouvernement provincial soit prié d'amender la Loi concernant les corporations municipales et scolaires et leurs salariés afin que la rétroactivité soit obligatoire à la date de la fin de la dernière convention collective.

L'on sait que les employés municipaux et scolaires sont liés par les sentences arbitrales qui sont rendues et qu'ils n'ont pas le droit de grève. Les corporations municipales et scolaires ont donc intérêt à éterniser les négociations et les procédures d'arbitrage et à faire perdre ainsi plusieurs mois de rétroactivité. Un amendement à la loi tel que suggéré par la Fédération corrigerait cette lacune.

Le comité des résolutions a recommandé l'adoption de cette résolution.



Ceux qui ont été chargés d'étudier le rapport du trésorier ont travaillé fort pour ajuster les chiffres afin de donner le plus de services possible avec le moins de contribution syndicale possible. On remarque MM. Marcel Ethier, comptable de la C.T.C.C.; Robert Larouche, de Port-Alfred; John McLellan, d'Arvida; M. l'abbé Philippe Bergeron, de Chicoutimi; Jacques Lemieux, de Québec et Adélarde Mainguy, également de Québec.

Pour un Fonds de Défense professionnelle efficace

L'une des principales questions qui sera débattue au congrès de la CTCC, c'est sans contredit celle de l'augmentation de la contribution mensuelle des syndiqués à ce fonds de défense.

L'on sait qu'actuellement la contribution mensuelle de chaque syndiqué est de 25 cents. L'expérience a démontré que cette contribution n'est pas suffisante pour faire face aux obligations du Fonds de Défense, soit celles d'aider financièrement les travailleurs lors des longs arbitrages ou les procédures légales qu'on doit prendre et lors des grèves.

L'an dernier, une résolution présentée par le Conseil Central de Montréal proposait une contribution mensuelle de 50 cents par membre. Cette résolution était restée en plan à la fin du congrès.

Cette année, deux résolutions dans le même sens reviennent devant le congrès. La Fédération du Textile demande que le Fonds de Défense professionnelle soit augmenté à \$1.00 par membre par mois et que le quart de ce montant soit gelé pour 5 ans.

De son côté, le Conseil Central de Shawinigan veut aussi une contribution de \$1.00 par membre par mois, sans restriction aucune quant à l'utilisation des sommes per-

ques; par ailleurs la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires désire que la politique d'emprunt pour alimenter le fonds de défense soit discontinuée sans délai et que les dépenses ne dépassent pas les

revenus ordinaires du fonds. Ces trois résolutions ont été référées au Comité du rapport du trésorier dont le rapport devrait venir devant le congrès jeudi après-midi ou vendredi. Il est donc trop tôt pour connaître les décisions du congrès à ce sujet.

Démission de M. Roméo Ethier comme trésorier

M. Roméo Ethier qui occupait la fonction de trésorier de la CTCC depuis 12 ans, a donné sa démission à ce poste il y a quelques semaines. C'est ce qui a été annoncé lundi par le secrétaire général, M. Jean Marchand.

Il y a quelques semaines, M. Ethier faisait parvenir sa démission au Bureau confédéral de la CTCC en disant qu'il ne briguerait pas les suffrages à ce poste au congrès de septembre.

L'on sait que M. Ethier vient d'accepter la charge de gérant de la Caisse populaire des Syndicats Nationaux de Montréal et que ces fonctions ne lui donnent aucunement le temps de surveiller en même temps les finances de la CTCC.

C'est donc dire que l'on comptera probablement une figure nouvelle sur l'Exécutif de la CTCC en remplacement de M. Ethier à moins que l'un des membres actuels ne cumule ces fonctions.

Nous le saurons samedi prochain!



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES UNIES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

TRAVAIL ET FOYER

LES TRAVAILLEUSES AURONT DES JOURNEES D'ETUDES

Si le voeu formulé par le Service d'Education de la C.T.C.C. est en-dossé par le congrès, les travailleuses syndiquées auront leur propre journée d'études dans tous les centres. C'est ce qui ressort du rapport présenté par M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C.

D'autre part, la COMMISSION CONFEDERALE DES PROBLEMES DU TRAVAIL FEMININ a présenté un rapport très intéressant et qui fera sans doute l'objet des discussions du congrès. En voici les principales recommandations :

"En regard de l'élection de ses membres, la Commission demande au Congrès d'adopter la procédure suivante:

a) que trois (3) membres de la Commission soient élus directement par le Congrès.

b) Que les cinq (5) autres membres soient choisis par ces trois (3) membres élus et que leur nomination soit soumise à l'approbation du Comité Exécutif de la C.T.C.C.

c) La Commission fera le choix de ses officières quand elle sera au complet.

Les membres actuels de la Commission croient sincèrement que la procédure énoncée plus haut présente le double avantage de s'assurer d'une Commission représentative des diverses industries où l'on trouve de la main-d'œuvre féminine, Commission qui soit de plus composée en majorité de personnes disposant des loisirs nécessaires pour remplir efficacement leur tâche.

Nous suggérons aussi au présent Congrès de faire l'élection des trois premiers membres de la Commission dès le vendredi matin afin de

permettre aux membres élus de compléter immédiatement les cadres et de faire rapport à l'Exécutif de la C.T.C.C. tôt après le Congrès, ceci en vue d'accélérer le travail de la Commission.

La Commission réitère sa demande adoptée par le dernier congrès de la C.T.C.C. à l'effet qu'une femme soit libérée pour s'occuper plus particulièrement des problèmes des travailleuses.

Le Service d'éducation de la C.T.C.C. nous a soumis au mois de juin dernier, un projet concernant l'éducation des travailleuses.

Ce programme consisterait à préparer l'organisation de quelques journées d'études régionales.

Les sujets proposés sont:

a) La situation du travail féminin à l'intérieur de la C.T.C.C. (compte rendu des

enquêtes faites par la Commission);

b) Forum sur les problèmes de nos femmes syndiquées.

1—Dans l'entreprise, salaire et conditions de travail, âge à l'embauchage, le travail de la femme mariée, ses causes.

2—Dans le Syndicat, participation aux assemblées syndicales, attitude du Syndicat à l'endroit de ses membres féminins, etc.

e) Situation du travail féminin au Canada et dans la province de Québec.

a) La situation actuelle.

b) Revue de l'évolution qui s'est accomplie depuis les débuts de la période d'industrialisation.

d) Présentation de films sur le travail féminin.

e) Discussions sur ce que les travailleuses attendent de notre Commission."

Une opinion ...de femme

"J'ai assisté à trois congrès de la C.T.C.C. La première fois c'était pour voir la ville de Québec. Les deux autres fois pour les débats que je trouvais très intéressants. C'était facile alors de m'absenter de la maison. Quelqu'un s'offrait toujours pour garder ma fille. Mais cette année, elle va à l'école, et il a fallu la mettre en pension. Et, je ne parle pas le cœur tranquille. Ça doit compliquer le problème de celles qui en ont quatre ou cinq et qui veulent bien aller à Québec avec leurs maris. Pourquoi le Congrès ne se tient-il pas à l'époque des vacances? En août par exemple?"

Pourquoi je vais au Congrès? L'une des principales raisons, c'est que j'ai des sacrifices à faire durant l'année et que le Congrès est un bon moyen de ne pas perdre de vue la marche du mouvement. Je sais mieux après le Congrès pourquoi on travaille et dans quel sens. L'ordre du jour du présent Congrès est particulièrement important pour la structure et l'orientation de la C.T.C.C. C'est encore l'occasion de rencontrer des femmes de syndiqués et de reprendre contact avec les syndiqués rencontrés au cours de l'année dans les différents centres. Le Congrès permet aussi de créer des liens d'amitié, d'échanger des points de vue sur des aspects qui nous intéressent le plus dans la vie syndicale.

J'espère que les femmes de syndiqués qui cette semaine auront la chance d'assister aux débats, auront une pensée pour d'autres femmes, celles de SHAWINIGAN, qui, actuellement, traversent de durs moments. Si cette pensée pouvait se concrétiser en des gestes de solidarité, ce serait un pas de fait dans la compréhension de la fraternité syndicale."

MARTHE LEGAULT.

LE TRAVAIL DES COMITES AU CONGRES

Au moment où notre copie doit être livrée à notre imprimeur, soit mardi midi, cette semaine, il nous est malheureusement impossible de vous faire connaître les réactions des quelque 400 délégués au congrès de la CTCC qui se tient actuellement à Québec.

Bien qu'officiellement le congrès soit ouvert depuis dimanche après-midi par le rapport du président général de la CTCC, les délibérations proprement dites et les discussions n'ont commencé que mardi matin alors que les congressistes ont pris connaissance des rapports des différents comités du congrès.

Car, en définitive, ce sont les comités nommés par le comité des pouvoirs et comités du Bureau confédéral ainsi que les comités spéciaux nommés par le Bureau confédéral au cours de l'année qui font le travail d'approche, préparent les discussions en formulant des recommandations.

Au début du congrès, le président général a présenté un rapport des plus documentés sur le problème de la fusion syndicale organique.

Mais les congressistes n'ont pas de discussions sur le rapport lui-même, mais bien sur le rapport présenté par la suite par le comité du rapport du président.

Que contient ce rapport? Nous ne le savons pas encore. Chose certaine, le comité formulera des recommandations à propos de la fusion: mais les délégués du congrès pourront adopter le rapport, le rejeter, l'amender ou encore le référer pour plus amples études au bureau confédéral.

Si le comité du rapport du président recommande d'accepter la suggestion de M. Picard quant à la formation d'un comité pour étudier le problème de la fusion, le congrès est libre d'accepter cette recommandation ou de la rejeter et de discuter le problème immédiatement.

Mais les rapports des comités sont ordinairement adoptés avec certaines modifications. Il est rare qu'un rapport de comité soit rejeté d'emblée.

La raison, c'est que les membres de ces comités ont étudié pendant de longues heures et pendant des journées et des semaines même, la question soulevée au congrès: ils sont donc en mesure d'apporter des recommandations opportunes.

Le rapport du président, le rapport du secrétaire général, M. Jean Marchand, les rapports des directeurs de services, le rapport du comité des résolutions, de celui des lettres de créances, sont tous étudiés par des comités qui facilitent ainsi la tâche des congressistes sans leur enlever le droit de discuter, approuver ou amender le dit rapport. C'est pour cette raison que cette semaine, nous donnons la vedette dans les quelques photos de ce numéro aux différents comités que nous avons vus à l'œuvre.

Les femmes syndiquées ont-elles le droit de critiquer leur syndicat

"Beaucoup de femmes syndiquées ne font rien de vraiment positif à l'intérieur de leur syndicat, et elles se permettent de critiquer sur tout. Ce que le syndicat entreprend ou ce qu'il ne fait pas. C'est très grave, car le patron est facilement au courant de ces rumeurs qui circulent, il voit la division à l'intérieur du syndicat. Et ce dernier est considérablement affaibli."

Une syndiquée a le droit de critiquer son syndicat, à condition que ces critiques soient constructives. Mais, ne doit-il pas y avoir des obligations pour les gens qui critiquent? Dans un syndicat, la travailleuse qui ne fait rien de valable, qui se contente de payer sa cotisation et d'aller aux assemblées quand il est question d'augmentation de salaire, qui ne paye ni de son temps ni de sa personne et qui se permet d'assassiner son syndicat ne joue pas un rôle bien constructif. Celles-là peuvent être de différentes sortes. Il y a celles qui critiquent par sport, celles qui jouent un rôle avec un esprit de politicien. Par contre toutes sont vite estimées à peu de chose par l'ensemble de leurs ca-

marades, qui savent facilement les reconnaître.

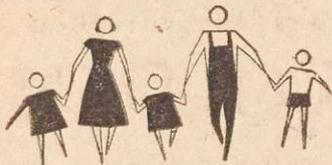
Ce qui est plus grave, c'est que tous ces gens-là ruinent la réputation de la vraie critique nécessaire à un syndicat pour progresser, avancer et devenir une force. La critique est nécessaire. Pour avoir le droit de la faire, je pense qu'il faut travailler pour son syndicat, et s'y intéresser. Et, alors les critiques auront un tout autre esprit, celui de l'entraide et du service.

Les travailleuses qui "placotent" sans savoir au juste ce qui en est parce qu'elles sont très loin de leur syndicat, ne savent pas tout le tort qu'elles font au syndicalisme. L'employeur sait bien lui se servir de cela pour conclure à la division dans le syndicat, juger de sa force et souvent exploiter ces racontars.

N'enlevons à personne le droit de critiquer mais il est possible de souhaiter que des critiques intelligentes renforcent un syndicat, l'aident à voir plus loin au lieu de l'affaiblir et peut-être de le faire mourir.

René G.

**PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS**



**LA C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC**



Le Comité du rapport du Service de l'organisation a eu également fort à faire puisque l'on veut intensifier le programme d'organisation dans la province. On remarque de gauche à droite Jacques Dion, de Québec; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général; Philippe Lepage, de Sorel; Louis Martel, de Saint-Hyacinthe; S. Ted Payne, de la Fédération de la Métallurgie et Eugène Rancourt, de Québec.

La participation des travailleurs à la gestion des entreprises exploitant nos ressources

De nombreuses résolutions concernant l'exploitation de nos ressources naturelles présentées par le Conseil central de Montréal, vont certainement faire l'objet d'une étude sérieuse par les congressistes.

L'une de ces résolutions demande que les grandes industries papetières qui exploitent nos forêts soient gérées par une commission tripartite composée à parts égales des actionnaires actuels et des travailleurs avec un président nommé par le gouvernement provincial.

Une autre également présentée par le Conseil Central de Montréal demande que le gouvernement provincial contrôle la production du fer dans le Nouveau Québec en s'octroyant 51 p. 100 des parts; l'on demande aussi que les travailleurs soient appelés à siéger au conseil d'administration des industries minières de la province.

Enfin une autre résolution demande que l'Hydro-Québec prenne le contrôle des compagnies privées qui exploitent les pouvoirs d'eau de la province afin de fournir de l'énergie électrique à bon marché aux consommateurs.

Toutes ces résolutions concernant la participation des travailleurs à la gestion des entreprises qui exploitent nos ressources naturelles ainsi que l'exploitation de ces richesses ont fait l'objet d'une étude particulière du comité des résolutions.

Ce dernier recommande au congrès de nommer un comité chargé de préparer un rapport au cours de la pro-

chaine année afin de découvrir quel type d'entreprises conviendrait le mieux à l'exploitation de nos richesses

naturelles pour que la population de la province en retire le maximum d'avantages.

Appel du Syndicat des Fonctionnaires aux syndiqués de l'armée

Le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal convoque tous les nouveaux syndiqués de l'année à une "rencontre syndicale" qui aura lieu mardi soir, le 20 septembre à 6.00 p.m., en l'Ecole Normale Jacques Cartier.

La rencontre syndicale qui aura pour but d'aider les nouveaux membres du Syndicat des Fonctionnaires, à mieux comprendre la nature, le rôle et les buts poursuivis par le syndicat, comprendra deux forums et la présentation du film "Avec ces mains-là".

M. René Constant, président du Syndicat exposera les avantages que retirent les membres au fait de leur appartenance syndicale, tandis que M. Gérard Pelletier, directeur du journal Le Travail dira "pourquoi les travailleurs s'unissent".

Tous les fonctionnaires municipaux qui n'ont pas encore adhéré au syndicat sont aussi cordialement invités à cette rencontre.

Le Syndicat offrira en outre un goûter gratuit à tous les participants.

La fusion...

(Suite de la page 1)

C'est donc dire que dans le contexte actuel, la CTCC ne participera pas à une fusion organique avec les centrales internationales tant qu'elles ne se seront pas libérées de leurs attaches aux Etats-Unis; d'autre part, la CTCC consentirait à une action commune avec les autres centrales quand les intérêts des travailleurs l'exigent. Cependant le congrès reste d'accord pour déclarer que l'existence de plusieurs centrales syndicales peut être justifiée par l'adhésion des travailleurs à des principes ou à des idéologies différentes.

Le congrès admet aussi que l'unité ouvrière est une condition fondamentale de la promotion des travailleurs mais il croit que plusieurs moyens peuvent réaliser cette unité, dont l'action commune dans certains cas, comme cela s'est produit quand la CTCC a formé des cartels syndicaux avec d'autres centrales pour le plus grand bien des travailleurs.

Au cours du débat, on a exprimé l'avis que la fusion organique qui ne laisserait aux travailleurs aucune liberté pour adhérer à une organisation de leur choix conduirait au totalitarisme; d'autre part, on a aussi ajouté que si le Canada était devenu le satellite des Etats-Unis au point de vue économique, les travailleurs, eux, se devaient de ne pas tomber sous la tutelle américaine des grandes centrales si l'on veut espérer un jour être un pays vraiment libre.

Le Congrès se déclare —

1—favorable à l'unité ouvrière qui est une condition fondamentale à la promotion ouvrière des travailleurs au pays et dans le monde;

2—considère qu'il existe plusieurs moyens de réaliser cette unité, soit par la fusion organique des centrales ou soit par l'organisation d'une action commune chaque fois que les intérêts des travailleurs l'exigent;

3—souligne que dans le passé, il est arrivé à maintes reprises que les centrales syndicales aient réalisé l'unité d'action dans la poursuite d'objectifs ouvriers communs;

4—croit que l'existence de plusieurs centrales syndicales au pays et dans le monde peut être justifiée, entre autres raisons, par l'adhésion des travailleurs à des principes ou à des idéologies distinctes;

5—se déclare prêt à entreprendre l'étude des meilleures méthodes pour réaliser l'unité ouvrière complète au Canada en gardant à l'esprit l'indépendance du mouvement ouvrier canadien et le respect des caractéristiques propres à chaque groupe!

6—nomme un comité de neuf (9) membres qui entreprendra sans délai l'étude approfondie de toute cette question dans le sens de la présente résolution et qui devra faire rapport au prochain congrès.

Après l'adoption de cette résolution, le congrès a nommé les neuf membres de ce comité, ce sont: MM. Maurice Vassart, Jean Marchand, Lucien Dorion, Roger Mathieu, Alphonse Pronlx, Adrien Plourde, Yvan Legault, Adalbert April et Gérard Picard.



...prendre une GOLDEN

la bière plus légère et plus moelleuse

un produit MOLSON

Annual Convention Opened In Quebec

Many Important Issues To be Discussed

The annual convention of the C.C.C.L. opened in Quebec City last Sunday with some 500 delegates in attendance.

The convention will continue during this week with official closing ceremonies taking place on Sunday the 18th.

The 100,000-member C.C.C.L. union have formulated plans to revamp its internal structural set-up and to adopt a more direct attitude towards the merger of Canada's two big unions, the Canadian Congress of Labor and the Trades and Labor Congress of Canada.

So far, the C.C.C.L. Union has not expressed an official opinion on the merger that will bring the T.C.L. and C.C.L. unions into a single group to a million members.

In a lengthy address at the opening of the convention Mr. Picard noted the CCCL had not yet been officially invited to take part in any labor unity talks.

If the convention wished, it could name a special committee to examine every facet of the question and report back at next year's convention, Mr. Picard suggested.

He admitted the question was a timely one and in order to bring delegates up to date on it he proceeded to deal with the subject under the following headings: 1—Historical background of the Canadian labor movement; 2—the shape of Canadian labor bodies; 3—the no-raiding agreements; 4—

organic labor unity in Canada and the United States.

Examining the Canadian labor picture, Mr. Picard saw in the merger no change "from the labor colonialism that has subjected Canadian to American labor leaders."

This is Mr. Picard's favorite subject and he hammered hard at it, citing instances where fiscal policy in the United States conflicted with labor's welfare in Canada, as in the textile industry. Labor dictation from the United States also impinged on the national sovereignty of the Canadian people, he said.

The political action program could present a difficult problem in Canada and be a simple affair in the U. S. with organized labor tending to support the Democratic party, he thought.

He noted that after the AFL-CIO no-raiding pact was signed in the United States, the two Canadian central groups took it over bodily and made it their own, save for a part of the preamble.

"But when it came to mapping out a plan for organic unity, the Canadian committee, it would appear, wanted to be different and somewhat original," he said.

He placed the similarities between the American and Canadian plans back to back in both English and French, and later asked the delegates to ponder them and offer comment when the issue is debated.

He traced the Quebec labor movement back to the days of the Knights of St. Crispin and later to the Knights of Labor. The syndicates originated about 1900 after Mgr. Begin, later a cardinal, sat as arbitrator of a strike in a Quebec shoe factory.

In his finding he proclaimed the right of association to be a natural one for workers provided it was grounded on justice and the social doctrine of the Church, Mr. Picard recalled. This had helped "sell" the labor movement in Quebec.

Out of this had grown the Na-

tional Catholic Syndicates, but changes in the law made it untenable for the syndicates to remain a Roman Catholic confessional body, he explained. Since unions must bargain for whole groups of employees under the labor relations acts, the syndicates are compelled to accept non-Catholics as members. Further, there were anti-discrimination enactments and the charter of human rights.

These prevented the syndicates from remaining a purely confessional body and at all events many had dropped the word "Catholic" from their nomenclature, he said. While this has actually happened it has not yet been clearly defined and he suggested some thought be given to the point when next the constitution is revised.

He described the CCCL as a "Christian union inspired in its action by the social doctrine of the Church and accepting in its ranks all workers regardless of race, color, language, religion and national origin."

Much discussion on the issue is expected to come up.

Mr. Jean Marchand, the general secretary of the C.C.L. has voiced his feeling earlier this past week in an address to a labor group.

"I don't think the C.C.C.L. should run in fright because the C.C.L. and T.L.C. have decided to merge," he said. "I am convinced that this unity is only transitory and we will see a new division within a few years, because they haven't the same principles".

Also before the 500 delegates to the convention will be proposals to transfer certain rights from local syndicates and central councils to the executive committee.

These rights would include the administration of strike funds and hiring of technical advisers, organizers and other full-time staff. Secretary general Marchand said the C.C.C.L. structure would be seriously debated at the convention because the problem "is the one of survival".

Mr. Marchand in concluding his Labor Day message last week and speaking on the union merger issue said:

"The C.C.C.L. would not only lose its objective but would lose itself in the mass, with people who do not agree with our principles". "Our job is to decide whether the C.C.C.L. is properly constituted to resist the pressure".



NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Contract Is Signed

The recently finalized collective labor agreement between the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) and Canadian Vickers Limited was signed at 7.25 p.m., Wednesday, Sept. 7. The delay was caused by the union's objections to certain clauses as drawn up in the company-written contract. Witnesses to the signing were S. Ted Payne, vice-president and organizer of the National Federation of Metal Workers (C.C.C.L.), Jean Paul Geoffroy, legal adviser, Paul Laframboise, business agent for Vickers Employees Union and the union executive. Representing Canadian Vickers were R. K. Thoman and W.F. Fox, Director of Personal Relations.

low workers and join up with the union.

Retroactivity

The tentative date for the C.C.C.L. workers to receive their retroactive pay is scheduled for Friday September 30. Employees will be paid at their regular pay stations throughout the year.

The St. Laurent Docks

Quite a flurry of excitement was noticed around the offices and yard last Tuesday morning when the escort vessel St. Laurent docked after a successful trial run of three weeks. She passed all the trying tests with flying colors.

Information

All union members are notified that a copy of our new labor contract, printed in booklet format, will be available for distribution in a month. In the meantime, you are invited to check the copy which we have on file in the union office.

Meeting Held

An executive meeting held last Thursday disposed of a full agenda. The next Stewards Meeting will take place in the union hall next Monday September 19 at 5.00 p.m. and, as usual, will be bilingual. Members are advised to keep Monday September 26 in mind as this is the date set for the monthly general membership meeting.

Let's Get Together

Non-union members in the Marine Department are asked to contact the union stewards in their respective departments for an application form to join the union. This action will ensure them far more protection than they possess at present. Remember when a lay-off occurs it is only the organized worker who is protected by seniority. Otherwise, unorganized workers are the first to feel the pinch of an enforced vacation. Get wise, fel-

Unions Will Retain Right To Strike

Commenting on the phrase "twilight of the strike" used by I.L.O. Director-General David A. Morse, Willi Richter, German worker delegate said:—"I should like to say that no one would be happier than the workers if it were possible to stop using the strike. But so long as the organization of economy is not democratic, so long as the workers can only take part in the product of industry when they have the power to withdraw their labor, so long will the workers and their unions struggle to retain the right to strike."

On one principal, however, the German workers and employers are agreed, Mr. Richter declared. "Both want the state to keep out of industrial disputes and out of their settlement".

EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion
Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL